

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

**SÉANCE DU 29 JUIN 2017 À 18 HEURES 30**

N° DEL2017\_105 : ZAC ECO<sup>2</sup>RIEUMAS – CESSION DES LOTS 9 ET 10 – SUD OUEST  
SIGNALISATION.

**L'an deux mille dix sept, le vingt neuf juin**

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 29 juin 2017 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRERE

Secrétaire : Monsieur Michel TREBOSC

**Membres présents votants** : Mesdames, messieurs,  
Philippe BONNECARRERE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGHE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Enrico SPATARO, Elodie NADJAR, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Robert AZAIS, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Pascal PRAGNERE

**Membres présents non votants** : Mesdames, messieurs,  
Marie-Claire MALROUX

**Membres excusés** : Mesdames, messieurs,  
Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Michel FRANQUES (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Claude LECOMTE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Geneviève PEREZ (pouvoir à Steve JACKSON), Patrick BETEILLE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir à Bruno LAILHEUGHE), Marie-Louise AT (pouvoir à Naïma MARENGO), Laurence PUJOL (pouvoir à Enrico SPATARO), Joëlle VILLENEUVE (pouvoir à Michel MARTY)

**Votants : 44**

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 29 JUIN 2017**

**N° DEL2017\_105 : ZAC ECO<sup>2</sup>RIEUMAS – CESSION DES LOTS 9 ET 10 – SUD OUEST**  
**SIGNALISATION.**

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

**Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur,**

La société Sud-Ouest Signalisation (SOS) est localisée sur le site de Fonlabour depuis 2001. Son bâtiment actuel de 2 037 m<sup>2</sup> (1 655 m<sup>2</sup> d'atelier + 42 m<sup>2</sup> de dépôt + 340 m<sup>2</sup> de bureaux) ne présente pas une surface suffisante pour son développement. Le chiffre d'affaires de cette entreprise a atteint 7,4 M€ en 2015 et son bilan a progressé de 21,51% entre 2014 et 2015.

L'entreprise est dirigée par monsieur Nicolas Barthe – Président et monsieur Matthieu Fargues – Directeur Général.

Depuis plusieurs années, l'Agglomération accompagne cette entreprise pour lui permettre de s'étendre sur l'Albigeois. Dès le lancement de la Zone Eco<sup>2</sup>Rieumas, SOS avait exprimé un intérêt pour cet espace économique. Grâce à la mise en relation récente par l'Agglomération, SOS a abouti rapidement à un accord avec une entreprise albigeoise en vue de la cession de son local actuel, favorisant ainsi le développement des deux sociétés.

Après avoir envisagé plusieurs sites sur Albipôle, Ranteil et Fonlabour, mais également à l'extérieur du territoire, leur choix s'est arrêté sur les lots 9 et 10 de la ZA ECO<sup>2</sup>RIEUMAS. Ces deux lots représentent une surface totale de 13 000 m<sup>2</sup> environ avec la possibilité d'utiliser aussi une partie de la surface en PPRI (lots 09ppri et 10 ppri).

Leur projet consiste à créer dans un premier temps un bâtiment de 3 500 m<sup>2</sup> environ et de se laisser une possibilité d'extension.

Les lots 9 et 10 seront cédés au prix de 27,9€ HT/m<sup>2</sup>, après application d'un taux de remise de 10 % au tarif nominal de 31 €HT/m<sup>2</sup>, conformément à la délibération tarifaire en vigueur et à l'évaluation des domaines en date du 14 juin 2017. Le montant escompté pour cette cession s'élèvera à 362 700 € HT TVA en sus pour les 13 000 m<sup>2</sup> sous réserve d'un document d'arpentage.

Il vous est demandé d'approuver d'approuver la cession des lots N° 9 et 10 de la ZA ECO<sup>2</sup>RIEUMAS à l'entreprise SUD-OUEST SIGNALISATION aux conditions susmentionnées pour son projet de développement.

**Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire de l'agglomération de l'Albigeois en date du 7 octobre 2014.

VU l'avis de France Domaines en date du 14 juin 2017,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 22 mai 2017,

CONSIDÉRANT l'intérêt que présente pour l'économie du territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, le développement des entreprises locales et la création d'emplois.

**ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la cession des lots 9 et 10 de la ZA ECO<sup>2</sup>RIEUMAS d'une surface 13 000 m<sup>2</sup> environ à l'entreprise SUD OUEST SIGNALISATION ou à toute personne morale s'y substituant pour son projet de développement sur l'Albigeois.

**FIXE** le prix de cession de 27,90 € HT/ m<sup>2</sup> TVA en sus soit un montant de 362 700 € HT TVA en sus pour une surface de 13 000 m<sup>2</sup> sous réserve de la confirmation de la surface par le document d'arpentage.

**AUTORISE** monsieur le président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou monsieur le vice-président délégué au développement économique, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,  
Fait le 29 juin 2017,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE